



## Bureau Veritas Exploitation SAS

LIEVIN  
11 rue Léon Blum  
62800 LIEVIN France  
Téléphone : 03 21 44 99 00  
Mail : cedric.dufour@bureauveritas.com

## A l'attention de SAADAOU SOFIAN

MERCIER AUTO  
100B RUE DU PLAVITOUT  
7700 MOUSCRON

Copie à M. DELOBEL

# Rapport de vérification générale périodique d'appareil(s) de levage

PEMP 1B SANS LIMITEUR DE MOMENT VERSALIFT ET32LE N°  
LN130024 N° CV-472-XS



Intervention du 25/04/2025

Coordonnées du site :  
Nom du site : MERCIER AUTO  
Latitude : 50.5723  
Longitude : 3.0749

Lieu d'intervention :  
RUE D AVELIN  
59175 VENDEVILLE

Numéro d'affaire : 20481430  
Référence du rapport : 20481430/1.50.1.R  
Rédigé le : 25/04/2025  
Par : Cédric DUFOUR  
Ce document a été validé par son auteur

Références client  
CV-472-XS

Ce rapport contient 1 fiche

## Accréditation Cofrac n° 3-1335, inspection

Liste des sites accrédités et portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

# Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos équipements de travail identifiés ci-après. Ce rapport remplace et annule le ou les éventuel(s) rapport(s) provisoire(s) émis par notre inspecteur lors de son ou ses intervention(s).

Ce rapport comprend une fiche par équipement de travail dans laquelle sont mentionnées : la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, l'avis général, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

*Nota : les points de vérification dont l'intitulé est suivi d'un astérisque (\*) ne sont pas couverts par l'accréditation mentionnée en page de garde du présent rapport.*

## Rappel des obligations de l'employeur

La vérification, dont le type (mise ou remise en service, périodique) est précisé dans le titre du rapport, a été réalisée en référence à la réglementation mentionnée dans la fiche de l'équipement.

Les examens effectués ainsi que les éventuelles mesures et participations aux essais ont été réalisés :

- dans la configuration présentée le jour de la vérification ;
- sur les parties visibles et accessibles ;
- sans démontage ;
- sans intervention nécessitant la modification ou le dérèglement des circuits ou dispositifs de sécurité ;
- en utilisant les accès permanents ou spécialement aménagés, appropriés et conformes à la réglementation.

A défaut d'une demande de l'employeur et de mention contraire dans les fiches du présent rapport, la vérification ne porte pas sur :

- les équipements, appareils de levage, accessoires de levage et moyens d'accès dédiés aux opérations de montage, démontage, maintenance ou transport que ceux-ci soient installés ou non à demeure ;
- les examens et essais de l'efficacité des dispositifs agissant en cas de dépassement des conditions d'emploi (tels que freins de secours et/ou de sécurité, dispositifs hors course, détecteurs de survitesse) nécessitant la mise en œuvre de moyens d'essai particuliers ou la neutralisation de certains organes pouvant présenter des risques importants, notamment pour les opérateurs.

Leurs vérifications peuvent faire l'objet d'une mission complémentaire sur demande de l'employeur.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification soit par :

- les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil
- les épreuves, celles-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie préjudiciable à la résistance et/ou à la stabilité de l'équipement.

Pour mémoire : Seuls les équipements de travail pour lesquels l'arrêté du 1er mars 2004 est cité en texte de référence sur leur fiche correspondante peuvent être utilisés pour du levage de charges.

*Nota : Le présent document n'est pas un rapport de vérification de l'état de conformité. Ce document ne peut pas être présenté en réponse à une demande de l'inspection du travail portant sur la vérification de l'état de conformité d'un équipement de travail.*

## Actions à mener

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, **l'employeur décide ou non la (re)mise ou le maintien en service de chaque équipement** (selon le type de vérification).

De plus, le cas échéant l'employeur doit remédier aux anomalies ou défauts constatés lors de la vérification.

Enfin, l'employeur doit tenir à jour :

- **un registre de sécurité par établissement**, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport ;
- **un carnet de maintenance par appareil de levage**, y consigner toutes les opérations de maintenance et de vérification.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.

Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

| Critères                        | Pictogrammes |   |        |
|---------------------------------|--------------|---|--------|
|                                 |              |   |        |
| ✓ Sans observation              | ✓            | ✓ | ✗      |
| ✓ 100% des équipements vérifiés | ✓            | ✓ | ✗      |
| ✓ 100% des essais réalisés      | ✓            | ✗ | ✗ ou ✓ |
| ✓ 100 % des points vérifiés     | ✓            | ✗ | ✗ ou ✓ |

# Synthèse

## Personne(s) rencontrée(s)

A notre arrivée, nous nous sommes présentés à M. DELOBEL Frédéric.

## Équipement(s) objet(s) du présent rapport :

### PEMP 1B SANS LIMITEUR DE MOMENT : 1



Fiche n° 1 : Localisation : MERCIER VENDEVILLE  
Marque: VERSALIFT Type: ET32LE n°série: LN130024 n°interne: CV-472-XS

Avis général : **Non satisfaisant** : Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

# Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | MERCIER AUTO

## ÉQUIPEMENT(S) VÉRIFIÉ(S)

### Fiche N° 1 : PEMP 1B SANS LIMITEUR DE MOMENT

N° d'immatriculation : CV-472-XS  
N° interne : CV-472-XS  
Localisation : MERCIER VENDEVILLE

Marque : VERSALIFT  
Type : ET32LE  
N° de série : LN130024  
Année de fabrication : 2014

| Point vérifié                     | Actions à entreprendre                                                                 |
|-----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| A.1- Carnet de maintenance        | <b>Pour mémoire, l'équipement doit disposer d'un carnet de maintenance tenu à jour</b> |
| Code Obs. :<br>CD/250325/100625/1 | Date de 1 <sup>er</sup> signalement:<br>25/03/2025                                     |
| A.17- Rapports de vérification    | <b>Placer sur l'appareil le rapport de mise en service.</b>                            |
| Code Obs. :<br>CD/250325/100629/0 | Date de 1 <sup>er</sup> signalement:<br>25/03/2025                                     |
| 6.2a- Gyrophare                   | <b>Remettre en état le gyrophare.</b>                                                  |
| Code Obs. :<br>CD/250325/100817/0 | Date de 1 <sup>er</sup> signalement:<br>25/03/2025                                     |

|                  |                                        |                               |
|------------------|----------------------------------------|-------------------------------|
| <b>Fiche N°1</b> | <b>PEMP 1B SANS LIMITEUR DE MOMENT</b> | <b>N° série : LN130024</b>    |
|                  | <b>Marque : VERSALIFT</b>              | <b>N° interne : CV-472-XS</b> |

|  |                                          |                                                     |
|--|------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
|  | <b>Type : ET32LE</b>                     | <b>N° Immatriculation : CV-472-XS</b>               |
|  | <b>Année de fabrication : 2014</b>       | <b>Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004</b> |
|  | <b>Localisation : MERCIER VENDEVILLE</b> |                                                     |

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M. DELOBEL Frédéric

**✗ Avis général : Non satisfaisant** : Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

## Actions à entreprendre

Les observations sont indiquées au niveau du chapitre « Liste récapitulative des observations issues de la vérification »

## Caractéristiques

|                                            |                                |
|--------------------------------------------|--------------------------------|
| Energie(s) : <b>Hydraulique, Thermique</b> | Carburant : <b>Gazole</b>      |
| C.M.U. (kg) : <b>120</b>                   | Nb de personnes : <b>1</b>     |
| Hauteur de levage (m) : <b>9.6</b>         | Portée (m) : <b>7.1</b>        |
| Compteur horaire : <b>895</b>              | Châssis : <b>Porteur VL/PL</b> |
| Marquage Constructeur : <b>CE</b>          |                                |

### Mécanismes

|                                                       |                                                                   |
|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| Type de structure : <b>Bras articulé télescopique</b> | Dispositif de maintien à l'horizontale : <b>Vérin hydraulique</b> |
| Bras pendulaire : <b>Non</b>                          |                                                                   |

### Dispositifs de sécurité

|                                                |
|------------------------------------------------|
| Parachute : <b>Clapets anti-retour pilotés</b> |
|------------------------------------------------|

## Équipements

|                                  |                         |
|----------------------------------|-------------------------|
| Désignation : <b>Plate-forme</b> | Vérifié : <b>Oui</b>    |
| Type : <b>Fibre</b>              | Nb personnes : <b>1</b> |
| Capacité (kg) : <b>120</b>       |                         |

### Dimensions

|                           |                           |
|---------------------------|---------------------------|
| Longueur (m) : <b>1.0</b> | Largeur (m) : <b>0.74</b> |
| Extension(s) : <b>Non</b> |                           |

## Aspects documentaires

### Carnet de maintenance

|                                                                     |
|---------------------------------------------------------------------|
| Modification importante : <b>Carnet de maintenance non présenté</b> |
|---------------------------------------------------------------------|

## Charges et essais

|                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Essais : <b>Les essais en charge ont été réalisés avec la charge maximale d'utilisation (à la portée indiquée le cas échéant).</b> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### Description et conditions d'exécution des essais

|                                                                  |                                          |
|------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|
| Description : <b>Plate-forme : Charge uniformément répartie.</b> | Charge d'essai estimée (kg) : <b>120</b> |
| Portée d'essai (m) : <b>5.0</b>                                  |                                          |



## Liste des points applicables

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après, sous réserve des observations explicitées ci-dessus.

### Caractéristiques

#### Équipements

#### Suspentes

#### Appareil de mesure utilisé

#### A Aspects documentaires

- A.1 Carnet de maintenance
- A.2 Affichage capacité
- A.4 Affichage divers (plaques constructeur...)
- A.7 Consignes de sécurité et d'utilisation
- A.8 Déclaration de conformité / Marquage CE
- A.14 Notice d'instruction
- A.17 Rapports de vérification

#### B Conduite et manœuvre de l'équipement

#### 1 Accès installés à demeure

- 1.5 Accès à la nacelle ou plate-forme

#### 3 Charpente

- 3.21 Mât, tourelle, flèche, bras, ciseaux

#### 4 Châssis

- 4.4 Organes de roulement
- 4.5 Ossature, châssis porteur

#### 5 Source d'énergie

- 5.1 Dispositif de séparation générale
- 5.2 Equipements, canalisations

#### 6 Eclairage incorporé à l'appareil

- 6.2a Gyrophare

### 7 Poste de conduite

- 7.2 Constitution, fixation, plancher
- 7.3 Protection contre les chutes de hauteur

### 8 Organes de service et de manœuvre

- 8.1 Mise en marche / Arrêt normal
- 8.2 Interdiction d'emploi
- 8.3 Autres arrêts accessibles (urgence ...)
- 8.5 Identification des organes de service
- 8.6 Retour automatique au point neutre
- 8.9 Protection contre les manœuvres involontaires
- 8.11 Poste de dépannage
- 8.13 Poste de sauvetage prioritaire
- 8.14 Sélecteur de postes de conduite

### 10 Mécanismes

- 10.1 Limiteur de vitesse (absence d'emballement)
- 10.3 Dispositif d'immobilisation hors service
- 10.5 Freins des mouvements concourant au levage
- 10.6 Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques
- 10.8 Organes de transmission, accouplements, articulations
- 10.9 Protection des organes mobiles de transmission
- 10.12 Freins de stationnement
- 10.13 Freins d'orientation

### 11 Dispositifs de sécurité

- 11.1a Limiteurs de course haut des mouvements de levage
- 11.1b Limiteurs de course bas des mouvements de levage
- 11.2 Autres limiteurs de course/hors course
- 11.5 Parachute ou dispositif équivalent
- 11.6 Dispositif de blocage des éléments mobiles en position route
- 11.14a Asservissement portillon d'accès
- 11.24 Dispositif du maintien à l'horizontal

### 12 Charges et essais

- Description et conditions d'exécution des essais

«Référentiel» PEMP 11